

Rubriques



A la Une > France

## ACTUALITE

### Prothèses dentaires : les députés pour la vérité des prix

**Les débats promettent d'être houleux, car le gouvernement s'est déclaré hostile à l'obligation de communication du prix de la prothèse par les dentistes, auquel s'opposent aussi les syndicats de praticiens.**



La transparence sur les tarifs et l'origine des prothèses dentaires animent les couloirs de l'Assemblée nationale. Ces questions controversées sont soulevées à l'occasion du débat sur un projet de loi qui doit être voté la semaine prochaine. En commission des Affaires sociales, il y a quelques jours, les députés ont adopté un amendement qui oblige les dentistes à fournir au patient un document « mentionnant les lieux de fabrication » de la prothèse ainsi qu'une « copie de la facture ». Autrement dit, le praticien devra dissocier le prix de sa prestation du prix auquel il a acheté la couronne dentaire au prothésiste.

« La transparence ne pourra avoir que des conséquences positives, pour les patients comme pour les professionnels de santé, qui ne souhaitent pas être soupçonnés de tirer des profits indus de l'importation de prothèses de l'étranger », explique Valérie Boyer, rapporteure UMP du texte, à l'origine de cet amendement. Car les différences de prix sont substantielles. « Le prix d'une couronne céramo-métallique facturé par un laboratoire français revient entre 120 et 140 euros, contre 40 euros à l'importation », relève la Cour des comptes. Les produits fabriqués hors de France représentent aujourd'hui entre 15 et 30 % du marché. « Ces importations ne semblent pas avoir d'effet sur l'évolution des prix, ce qui accrédite l'hypothèse de hausses de marges chez les chirurgiens-dentistes », critique la Cour.

Les associations de consommateurs et les complémentaires santé réclament plus de transparence, d'autant que la Sécurité sociale ne prend en charge que 18 % de ces dépenses en moyenne. « De plus en plus de dentistes achètent des couronnes à bas coût fabriquées en Chine ou à Madagascar, affirme Cédric Musso, de l'UFC-Que choisir. Cette baisse de prix est-elle répercutée sur la facture des clients ? Impossible de le savoir, puisque les praticiens ne sont pas tenus de les informer du coût de leur prothèse ».

Les syndicats de dentistes, eux, s'opposent à l'amendement de Valérie Boyer. « Mentionner le lieu de fabrication, nous y sommes favorables, mais donner la facture du prothésiste n'a aucun sens. Il faudrait alors que nous présentions aussi notre facture d'électricité, le salaire de l'assistante... Notre prestation forme un tout », explique Roland L'Herron, président de la Confédération nationale des syndicats dentaires. « Pourquoi ne pas demander la même transparence à toutes les professions ? On stigmatise les dentistes », ajoute Philippe Denoyelle, le secrétaire général de l'Union des jeunes chirurgiens-dentistes.

Les débats en séance à l'Assemblée, les 12 et 13 avril, promettent d'être houleux, car le gouvernement s'est déclaré hostile à l'obligation de communication du prix de la prothèse. « Beaucoup de dentistes ont le sentiment d'être montrés du doigt », avait estimé Xavier Bertrand, lors de l'examen du texte de loi au Sénat, le mois dernier, pour contrer un amendement.